

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
25e séance
tenue le
30 octobre 1991
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 25e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT
(suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/46/SR.25
3 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/46/415, A/46/264, A/46/317-S/22823, A/46/323-S/22836, A/46/336, A/46/520; A/C.2/46/L.6)

1. M. GONZALEZ (Chili) dit que l'un des problèmes les plus importants dans les relations économiques internationales est l'endettement des pays en développement envers les pays industrialisés. Aussi le rapport du Secrétaire général sur l'évolution récente de la stratégie relative à la dette internationale (A/46/415) revêt-il un grand intérêt. Il ressort clairement de ce rapport que, loin de se régler, la situation relative à la dette demeure, contrairement à toute attente, plus complexe que jamais, ce qui prouve que les mesures adoptées jusque-là dans le cadre des Nations Unies ne suffisent pas à résoudre un problème d'une telle ampleur. Devant ce constat, force est de redoubler d'efforts pour parvenir à des accords qui permettent d'éviter une aggravation du problème et d'en atténuer les effets les plus néfastes. La tâche de la Deuxième Commission pendant la session en cours consiste donc à obtenir des engagements plus fermes et à les mettre en pratique.

2. Certaines des données relatives à l'année 1990 font ressortir des situations critiques dont le règlement ne peut attendre. On en veut pour preuve que certains pays débiteurs ont augmenté considérablement le volume de leurs exportations sans pouvoir pour autant améliorer les conditions de vie de la majorité de leur population. En effet, la moindre croissance des pays pauvres est automatiquement absorbée par l'économie des pays riches, tandis que la récession que connaissent ces derniers a des répercussions négatives sur les efforts de croissance des pays en développement.

3. Si la faiblesse de l'épargne - et la pénurie de capitaux qui en résulte - est un problème commun à tous les pays, il est indéniable qu'il affecte surtout les pays en développement. En outre, le transfert net de capitaux des pays en développement vers les pays industrialisés ne fait qu'aggraver la situation des premiers. Le fait que le développement est tributaire des ressources financières est l'un des obstacles les plus graves qu'il faut surmonter pour promouvoir le développement économique. Aussi l'hémorragie provoquée par le transfert dit net de capitaux revêt-elle un caractère particulièrement grave. Et l'on y ajoute le maintien de taux d'intérêt élevés, il devient impossible pour les pays en développement de remédier à la faiblesse des investissements. Le coût élevé du service de la dette et la chute des cours des produits de base ne laissent guère de chances à ces pays d'atteindre un plus haut degré de développement. La plupart des pays endettés se sont lancés, ces quelques dernières années, dans un difficile processus d'ajustement de leurs politiques macro-économiques pour répondre aux exigences des organismes financiers multilatéraux. En dépit de ces efforts, la situation ne s'est toutefois pas améliorée.

(M. González, Chili)

4. Par ailleurs, il faut reconnaître que, pendant l'année écoulée, les pays industrialisés ont été mieux disposés à rechercher des solutions concertées aux nombreux problèmes créés par l'endettement. Malheureusement, cette coopération n'a été ni générale ni de grande ampleur, et nombreux sont les pays qui craignent que les changements politiques récemment survenus en Europe centrale et orientale ne se traduisent par un détournement du flux international de capitaux qui porterait un sérieux préjudice aux pays en développement.

5. Le Chili réaffirme qu'il faut réduire les taux d'intérêt actuellement pratiqués pour relancer le processus de développement et le stabiliser. Il soutient également qu'il faut évaluer les coûts politiques et sociaux des ajustements effectués par les pays les plus endettés et réduire considérablement la dette de ces pays. Le problème de la dette extérieure n'est pas un simple affrontement entre débiteurs et créanciers, mais une véritable crise dans les relations économiques internationales. Il faut donc aborder la question dans cette optique et renoncer une fois pour toutes aux déclarations où l'on se contente de reconnaître la complexité du problème pour former des vœux pieux quant à la recherche d'une solution.

6. M. KRISHNAN (Malaisie) dit que sa délégation appuie sans réserve la déclaration faite par la délégation ghanéenne au nom des pays membres du Groupe des 77. Malgré les nombreuses stratégies internationales adoptées en la matière ces dernières années, le montant total de la dette des pays en développement a augmenté en 1990 de près de 6 %, atteignant ainsi 1 340 milliards de dollars.

7. La Malaisie pense que l'allégement de la dette actuellement accordé par le Club de Paris n'est pas suffisant dans le cas de bien des pays pauvres ayant contracté une dette publique très importante. A ce propos, on ne peut que se féliciter des propositions du Royaume-Uni, dénommées "conditions de la Trinité", ainsi que de la proposition des Pays-Bas où l'on demande une remise immédiate d'une partie de la dette et du service de la dette qui tienne compte de la capacité de paiement des pays débiteurs. La délégation malaisienne appuie, en s'en félicitant, l'action menée par le Royaume-Uni et le Canada pour faire accepter les conditions de la Trinité aux autres membres du Groupe des sept pays les plus industrialisés, en espérant qu'elle aboutira. La Malaisie pense que les conditions de la Trinité sont la seule initiative qui puisse atténuer le sérieux endettement de bien des pays à faible revenu et leur offrir la possibilité de restructurer et de revitaliser leur économie.

8. S'il est vrai que les pays membres du Club de Paris ont récemment fait d'importantes concessions concernant la dette publique bilatérale de la Pologne et de l'Egypte, il convient de définir plus clairement un cadre qui permette un allégement de la dette en fonction des besoins économiques des pays débiteurs plutôt que de leur importance stratégique. A cet égard, il est à espérer que d'autres pays très endettés pourront également bénéficier des mêmes conditions accordées aux pays susmentionnés. Les pays en développement, y compris la Malaisie, ont réitéré à maintes reprises leur appui aux efforts

(M. Krishnan, Malaisie)

visant à aider les pays d'Europe orientale à restructurer et à revitaliser leur économie. Cela étant, ces engagements ne doivent pas entraver les efforts visant à atténuer la misère et la faim dans d'autres parties du monde.

9. L'allégement du fardeau de la dette des pays en développement ne saurait être effectué sans un accroissement correspondant des échanges mondiaux dans un environnement international plus libre. Ce n'est qu'ainsi que les pays en développement pourront augmenter leurs exportations et leurs recettes. En outre, les pays industrialisés doivent adopter des politiques macro-économiques adéquates et mener à bien les ajustements structurels nécessaires pour réaliser une croissance soutenue sans poussées inflationnistes et avec des taux de change et des taux d'intérêt stables. C'est là une question que le Groupe des Sept doit aborder dans ses réunions futures. Les pays endettés, quant à eux, doivent également assumer leurs responsabilités, notamment en continuant à appliquer les programmes d'ajustement structurel. Ces programmes susciteront la confiance dans l'économie des pays débiteurs et encourageront les investissements directs et le rapatriement des capitaux placés à l'étranger, ce qui, à son tour, stimulera les flux de liquidités de sources officielles et du secteur privé.

10. Il faut accorder une attention particulière au suivi du problème de la dette du continent africain, qui compte le plus grand nombre de pays les moins avancés. La dette extérieure de l'Afrique a sensiblement augmenté depuis 1982, atteignant actuellement plus de 270 milliards de dollars. Il faut redoubler d'efforts pour aider davantage les pays africains de façon à les débarrasser de cette lourde charge.

11. La Malaisie est convaincue qu'une solution durable du problème de la dette est un préalable à la relance de la croissance, non seulement des pays fortement endettés, mais également de la plupart des pays en développement qui se trouvent enfermés dans un cercle vicieux : stagnation, instabilité macro-économique et d'importants transferts de ressources vers l'étranger. Jusqu'ici, les créanciers ont opté pour l'examen du problème au cas par cas, à l'exception des pays les moins avancés, tout en exerçant des pressions sur les pays débiteurs pour qu'ils augmentent leur excédent commercial de façon à pouvoir assurer le service de la dette. Cette stratégie a fait l'affaire des banques sans permettre nullement aux pays en développement de sortir de leur situation difficile. Il est indispensable de réduire le service de la dette des pays débiteurs de façon à ce qu'ils disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de croissance qui permette d'améliorer le niveau de vie, de promouvoir les investissements et de rembourser la dette dans de meilleures conditions.

12. Neuf ans se sont écoulés depuis que la crise de la dette s'est déclenchée en 1982; or, loin de se résoudre, le problème ne cesse de s'aggraver dans bien des régions du monde. Les institutions de Bretton Woods n'ont pas résolu le problème de la dette du fait notamment qu'elles appliquent toujours les mêmes recettes, appuient des programmes inopérants, font des recommandations qui entravent la croissance et lèsent les pauvres, imposent l'austérité aux pays

(M. Krishnan, Malaisie)

débiteurs, se préoccupent de sauver les banques commerciales, font peu de cas des opinions des pays en développement et n'exercent aucune influence sur les gouvernements des pays riches. La délégation malaisienne estime qu'il est indispensable de réformer ces institutions et de promouvoir une plus grande collaboration entre elles et le système des Nations Unies en ce qui concerne le problème de la dette.

13. Pour relancer le développement de la plupart des pays endettés, il est nécessaire que la communauté internationale adopte des mesures énergiques pour inverser la tendance actuelle en matière de transfert de ressources qui fait que les pays en développement sont des exportateurs nets de capitaux. A cet égard, il est essentiel que le niveau des versements au titre du service de la dette d'un pays soit lié au niveau des ressources dont il a besoin pour assurer un accroissement du revenu par habitant d'au moins 2 à 3 % par an. La délégation malaisienne estime qu'il est indispensable de trouver une solution fondée sur ce principe. A ce propos, il faut examiner plus avant la proposition tendant à créer une commission consultative internationale sur la dette et le développement placée sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU.

14. M. ZUPANJEVAC (Yougoslavie) dit que s'il est incontestable que des progrès ont été réalisés en matière de gestion de la dette dans le cas de certains pays ou de groupes de pays, il n'en demeure pas moins que la charge de la dette de la plupart des pays en développement et de bien des pays en transition a toujours des répercussions néfastes sur leur épargne et leurs recettes en devises, avec tous les effets négatifs que cela comporte pour leurs perspectives de croissance. Malgré les progrès lents et laborieux réalisés dans la recherche d'une solution au problème de la dette extérieure, notamment ces trois dernières années, il est un fait que le volume de la dette des pays en développement atteint le chiffre astronomique de 1 200 milliards de dollars.

15. Nul ne conteste que la crise de la dette est l'un des obstacles les plus graves à la relance de la croissance et du développement des pays en développement et au bon fonctionnement de l'économie mondiale. Le fardeau de la dette a sapé le potentiel économique des pays en développement les plus endettés, ce qui a eu une incidence négative sur les échanges et les investissements, la mise en valeur des ressources humaines, l'éducation, la santé et l'infrastructure. Dans de nombreux cas - et la Yougoslavie n'est pas une exception à cet égard -, le coût de la dette a été énorme, exacerbant les tensions politiques et sociales et l'instabilité, ce qui a eu des conséquences tragiques dans le cas de la Yougoslavie.

16. L'attitude de la communauté internationale à l'égard du problème de la dette est passée de la crainte de voir s'effondrer les bases du système financier international à l'endiguement de la dette et, finalement, à une prise de conscience du fait qu'il ne saurait y avoir de solution efficace sans une réduction substantielle du volume et du service de la dette et sans des programmes d'ajustement structurel. Au début de la crise, on croyait que les

(M. Zupanjevac, Yougoslavie)

difficultés majeures éprouvées par les pays en développement pour assurer le service de la dette consistaient en un problème de liquidités. Aussi, a-t-on cherché à résoudre le problème en adoptant des plans de rééchelonnement et d'octroi de nouvelles ressources. Ces solutions se sont révélées peu satisfaisantes dans la plupart des cas. Les pays endettés n'ont ni renoué avec la croissance, ni recouvré leur taux de liquidité, ni retrouvé leur accès aux marchés financiers, ce qui a eu pour résultat de perpétuer la pratique inadmissible qui fait que les pays en développement financent les pays développés.

17. Toutefois, ces trois dernières années, des progrès importants ont été réalisés lorsqu'on a compris que le problème n'est pas une question de liquidité mais de solvabilité. On a proposé des initiatives qui reconnaissent qu'il est impérieux de réduire le volume et le service de la dette. L'idée d'une remise de la dette a ainsi commencé à faire son chemin. C'est sur ce principe que sont fondées les conditions de Toronto et du plan Brady. Ce principe est à la fois novateur et prometteur. Il est toutefois à regretter qu'il n'ait été appliqué que de façon parcimonieuse et uniquement à certains pays. Aussi n'a-t-on obtenu que des résultats modestes, l'aspect le plus grave du problème de la dette demeurant entier.

18. En dépit de la légère amélioration, enregistrée en 1990, du ratio du service de la dette de plusieurs pays en développement, en particulier des 15 pays les plus endettés, seuls deux ont pu redevenir solvables et accéder de nouveau aux marchés des capitaux privés. Quant à la dette publique, des résultats positifs ont été obtenus avec l'annulation d'une partie de la dette des pays à faible revenu et des pays les moins avancés dans le cadre des mécanismes de Toronto et Houston. Cela étant, ces mesures n'ont encore qu'une portée très limitée. Il est toutefois encourageant de constater que les principaux créanciers ont compris les limites du système actuel. A ce propos, la Yougoslavie se félicite de l'initiative prise par le Groupe des Sept lors du Sommet de Londres, initiative tendant à aller au-delà des conditions de Toronto pour ce qui est de l'allègement de la dette.

19. Il va de soi que la réduction de la dette, à elle seule, ne suffira pas à assurer une relance de la croissance à long terme. Elle doit en effet s'accompagner d'ajustements structurels internes et de politiques économiques rationnelles dans les pays débiteurs, de la création d'un environnement économique international favorable à la croissance et qui assure l'accès aux marchés, des taux d'intérêt acceptables et des investissements étrangers directs. La difficulté qu'il y a à obtenir des ressources financières supplémentaires dans une conjoncture caractérisée par la faiblesse du niveau de l'épargne dans le monde entier et par une contraction des capitaux représente un problème difficile à résoudre. A ce propos, la Yougoslavie appuie sans réserve l'initiative du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement.

20. M. MISSARY (Yémen) dit que, grâce aux efforts déployés par les pays développés et les pays en développement, la communauté internationale est parvenue à adopter une approche commune de la dette extérieure. Le Yémen se félicite de la nouvelle optique dans laquelle on aborde, depuis un an, cette question, approche qui favorisera le consensus lors de la session en cours. Selon lui, pour résoudre le problème de la dette, il faut combiner les différentes initiatives et les placer dans un cadre international.

21. La croissance et le développement sont des questions liées à la politique nationale de chaque pays, mais celle-ci, à son tour, est déterminée dans une large mesure par les contraintes économiques. Aussi l'assistance extérieure est-elle un facteur primordial qui peut, si les politiques nationales sont appliquées rationnellement, aider à créer des conditions économiques favorables aux pays en développement.

22. Le Yémen se félicite de la qualité du rapport du Secrétaire général (A/46/415), qui illustre très bien la situation des pays débiteurs, notamment les pays les moins avancés, et souscrit en particulier au contenu du chapitre 6 dudit rapport consacré aux problèmes de la dette des pays affectés par la crise du Golfe. A cet égard, le Yémen a éprouvé de grandes difficultés du fait notamment d'une chute brutale de ses recettes, du retour au pays de près d'un million de Yéménites et des atteintes à l'environnement, autant de facteurs qui ont eu de graves répercussions sur le développement économique et social du pays.

23. Le Gouvernement et le peuple yéménites expriment leur gratitude à l'Allemagne, à la France et à la Hollande pour avoir annulé la dette du Yémen et espère qu'au cours des années 90, d'autres initiatives analogues seront adoptées en faveur d'autres pays en développement et des pays les moins avancés.

24. M. WALKER (Jamaïque) rappelle que la crise de la dette extérieure des pays en développement entre dans sa deuxième décennie et que beaucoup de ces pays, qui sont de plus en plus tributaires de l'aide extérieure pour financer leur croissance et leur développement, sont devenus des exportateurs nets de capitaux. Bien que les mesures adoptées pour alléger la situation n'aient pas eu de résultat marqué, il faut reconnaître que la stratégie relative à la dette a enregistré des progrès, comme en témoignent l'accord conclu à Londres par le Groupe des sept principaux pays industrialisés concernant la nécessité d'adopter des mesures supplémentaires en vue d'un allègement de la dette des pays à faible revenu qui aille au-delà de l'aide accordée selon les conditions de Toronto, l'application des conditions de Houston par le Club de Paris en faveur des pays à revenu intermédiaire et les mesures supplémentaires de réduction de la dette et d'allègement de son service convenues entre les pays endettés et les banques commerciales. Méritent également d'être soulignées la proposition du Gouvernement du Royaume-Uni d'appliquer les conditions de la Trinité et sa décision de tenir les engagements pris, même si d'autres pays ne le font pas.

(M. Walker, Jamaïque)

25. La Jamaïque considère que le problème de l'endettement ne doit pas être abordé de façon fragmentaire et sporadique, mais qu'il doit être envisagé dans une optique large englobant toutes les catégories de dettes et de pays endettés. La Jamaïque, dont la structure de la dette limite les possibilités de bénéficier des mesures d'allégement adoptées à ce jour, ne se dissimule pas l'importance de l'aide que représentent les initiatives du Canada, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Club de Paris. Les dispositions adoptées en 1991 par le Club de Paris ouvrent notamment des perspectives encourageantes pour l'allégement de la dette de la Jamaïque, dans la mesure où la partie de cette dette qui est contractée auprès d'institutions financières multilatérales (36 %) n'est pas susceptible de restructuration, tandis que la partie contractée envers des banques commerciales (10 %) est relativement peu importante et ne peut donner lieu à un allègement notable, malgré le refinancement et les accords de conversion.

26. Il faut aborder de façon plus positive le problème de la dette des pays en développement envers les institutions financières multilatérales et il y a lieu à ce sujet de citer le chapitre V du rapport du Secrétaire général (A/46/415), dans lequel il est indiqué, entre autres, qu'en 1990 cette dette a atteint près de 235 milliards de dollars, soit plus de 19 % de l'encours total de la dette de ces pays. Il est indispensable que les créanciers multilatéraux abordent cette question avec le même esprit novateur que celui qui a inspiré leur stratégie relative aux arriérés, de façon à alléger la charge imposée par le service de la dette aux pays en développement sans compromettre la position de ces institutions. D'un autre côté, la réduction des dépenses militaires, corollaire de la fin de la guerre froide, libère des ressources supplémentaires qui pourraient être utilisées pour faciliter les opérations de réduction de la dette et l'ajustement.

27. Pour relancer la croissance et le développement des pays en développement, il ne suffit pas de résoudre le problème de la dette; il faut qu'il y ait en outre renforcement et libéralisation du système commercial international, et augmentation des investissements étrangers et de l'aide publique au développement. On a dit que les pays développés risquaient, en raison de l'évolution politique récente, de ne pas disposer de ressources suffisantes pour tenir les engagements pris à l'égard des pays en développement. Il est donc nécessaire de procéder à un examen complet des moyens de mobiliser les ressources nécessaires au développement économique et social de tous les pays; dans ce contexte, la Jamaïque appuie la proposition du Secrétaire général tendant à convoquer une conférence internationale sur le financement du développement.

28. M. KPAKPO (Bénin) souligne les mérites du rapport du Secrétaire général sur l'évolution récente de la stratégie relative à la dette internationale (A/46/415), qui met en évidence l'aggravation de la situation des pays endettés et rappelle que les nombreuses initiatives prises par les principaux créanciers n'ont pu éviter que la dette extérieure de ces pays atteigne 1 200 milliards de dollars, ce qui risque de constituer une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales.

(M. Kpakpo, Bénin)

29. L'hémorragie de capitaux du Sud vers le Nord - conséquence du service de la dette - est extrêmement préjudiciable à la croissance des pays endettés du tiers monde. C'est à juste titre que le Secrétaire général est préoccupé par les effets limités des mesures prises à ce jour par la communauté internationale pour soulager le fardeau de la dette des pays en développement. Aussi le Bénin soutient-il fermement la proposition du Secrétaire général visant à convoquer une conférence internationale sur le financement du développement et il en appelle aux Etats-Unis pour que, au nom de la solidarité entre tous les pays, ils lèvent leur opposition à cette proposition.

30. Les espoirs qu'avait fait naître chez les pays africains le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, ont été déçus. Les pays africains estiment donc qu'il faut mettre au point un nouveau programme de coopération en faveur de l'Afrique pour les années 90, indispensable pour un continent qui, en 2010, devra transférer 280 % de ses recettes d'exportation au seul titre du service de la dette, et dont la population s'élèvera en 2025 à 1,5 milliard d'habitants.

31. Par ailleurs, les pays créanciers ne sont pas les seuls responsables de la situation. Le Bénin lance un appel à tous les pays pauvres et endettés pour qu'ils prennent conscience de l'impérieuse nécessité d'investir leurs pauvres moyens dans l'utile et qu'ils donnent la priorité à la mise en valeur des ressources humaines en vue d'assurer une croissance économique durable. A une époque où les relations internationales se caractérisent par la détente et par la recherche du bien-être et de la liberté, il n'est pas sage d'investir dans des équipements militaires qui pourraient servir, ou qui servent encore, à réprimer des peuples qui réclament leurs droits les plus élémentaires, au lieu de consacrer les ressources au développement et à la croissance des pays pauvres. Le Bénin est déterminé à ne ménager aucun effort pour assurer le développement de tous les secteurs de son économie, quels que soient les moyens que lui donnent ses créanciers.

32. Mme DIALLO (Mali) dit que la communauté internationale doit porter attention au problème de la dette, qui entrave toutes les politiques économiques entreprises pour relancer la croissance et le développement dans les pays endettés. Le fardeau de la dette extérieure continue de s'alourdir, malgré les mesures adoptées tant au niveau international que par les pays créanciers et, de fait, les politiques appliquées à ce jour ont contribué à la détérioration de la situation économique et sociale des pays en développement, et ont par conséquent limité leur capacité de paiement.

33. La délégation malienne juge très positive l'initiative prise par la Communauté européenne pour annuler ou réduire le fardeau de la dette des pays les moins avancés, ainsi que les mesures prises par le groupe des sept pays industrialisés et par le Club de Paris. Toutefois, ces mesures sont insuffisantes et il faudrait les élargir aux dettes contractées envers des créanciers multilatéraux et des banques commerciales. Pour résoudre le

(Mme Diallo, Mali)

problème de l'endettement, il faut d'une part qu'il y ait davantage de solidarité entre créanciers et débiteurs, mais aussi que soient pris en compte les objectifs de croissance des pays en développement.

34. La situation économique des pays de l'Afrique subsaharienne a continué à se détériorer, malgré l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, et de programmes d'ajustement structurel, et la dette extérieure a accentué cette tendance négative. Dans le cas des pays africains, toute stratégie internationale relative à la dette doit donc conduire à une réduction importante de celle-ci et doit être régie non pas par des préférences politiques ou des intérêts financiers égoïstes, mais par des critères économiques objectifs.

35. Le Mali applique une politique rigoureuse de gestion de la dette publique et un programme de réforme appuyé par la Banque mondiale et de nombreux pays, dans un cadre macro-économique convenu avec le Fonds monétaire international. Dans ce contexte, de nombreux pays ont apporté leur appui au Mali par le biais de cofinancements des programmes d'ajustement, d'aides budgétaires et de l'annulation ou du rééchelonnement de la dette.

36. L'appui sans réserve des pays industriels aux efforts de développement économique et social de l'Afrique, concrétisé par l'annulation totale de la dette, permettra de renforcer les institutions démocratiques.

37. M. KHAN (Bangladesh) considère qu'en 1991 l'analyse du problème de l'endettement doit être à nouveau axée sur l'ampleur de la crise qui, selon les données disponibles, constitue toujours une grave menace pour l'ordre politique, social et économique des pays fortement endettés. Il est inquiétant de constater qu'en raison de la persistance de cette crise le flux de ressources va désormais des pays en développement vers les pays développés. La situation des pays les moins avancés est peut-être encore plus grave : en 1990, leur endettement a représenté 60 % de leur PIB global et le service de la dette a absorbé de 30 à 50 % des recettes provenant de leurs exportations de biens et de services.

38. Toutes les études récentes sur le problème de l'endettement montrent qu'il y a un rapport étroit entre la lenteur désespérante de la croissance des pays en développement et l'augmentation constante de leur dette. De surcroît, rares ont été ces dernières années les pays gravement endettés qui ont pu rééquilibrer convenablement leur balance des paiements, malgré l'application répétée de mesures d'ajustement difficiles. Dans tous ces pays, les investissements et les dépenses de base en faveur du secteur social ont fortement diminué.

39. Toutefois, en 1990 on a enregistré certains changements positifs qui font augurer assez bien de l'avenir. Mais les mesures de désendettement restent insuffisantes. Il faut adopter des mesures de caractère général qui tiennent compte des éléments fondamentaux du problème. Les mesures de réduction de la dette doivent être suffisamment amples pour avoir une incidence sensible sur

(M. Khan, Bangladesh)

d'importantes mesures visant à réduire l'encours de la dette de certains pays endettés et il faut espérer que ces initiatives seront étendues à d'autres pays en développement lourdement endettés.

40. Le Bangladesh considère lui aussi que le Plan Brady est très positif mais il est devenu évident depuis deux ans qu'il présente certaines limitations graves qu'il faut corriger si on veut qu'il soit plus efficace. Comme l'a indiqué le Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement, il est indispensable, pour que la stratégie relative à la dette internationale ait des résultats satisfaisants, qu'elle soit appliquée non seulement par les banques mais aussi par les gouvernements et les institutions multilatérales. Le Bangladesh pense lui aussi que pour faire face à la crise de l'endettement il faut y affecter un plus grand volume de ressources et prendre des mesures coordonnées.

41. Tant les banques commerciales, à qui il faut offrir des incitations fiscales adéquates, que les créanciers publics, qui détiennent la majeure partie des créances sur les pays endettés les plus pauvres, peuvent jouer un rôle important dans ce domaine. La proposition adoptée lors de la Réunion au sommet de Toronto a marqué un progrès important dans la position des créanciers publics à l'égard de la partie non concessionnelle de la dette des pays les plus pauvres. Il faut en outre souligner la décision de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris, visant à étendre cette mesure à tous les pays les moins avancés.

42. Le Bangladesh estime très positives la proposition des Pays-Bas visant à annuler la totalité de la dette publique des pays les moins avancés ainsi que les propositions présentées par le Royaume-Uni lors de la Réunion des ministres des finances du Commonwealth (1990), à savoir, rééchelonnement de l'ensemble de la dette de ces pays en une seule opération, remise des deux tiers de cette dette et étalement du solde restant dû sur 25 ans.

43. L'annulation de la dette contractée par les pays les moins avancés au titre de l'aide publique au développement doit également faire partie de toute stratégie réaliste de désendettement. Le Bangladesh pense qu'il faudrait adopter des mesures similaires en ce qui concerne la dette des pays les plus pauvres. En outre, bien que les prêts non bonifiés représentent moins de 10 % de la dette des pays les moins avancés, leur amortissement représente 40 % des remboursements effectués par ces pays aux institutions multilatérales; par conséquent, pour alléger la charge de la dette, il faudrait dans un premier temps adopter des mesures qui permettent de réduire ces engagements. Il faut étudier toutes les solutions possibles qui ne compromettent pas la viabilité financière des institutions multilatérales et il serait possible à cet effet d'appliquer les plans de rééchelonnement mis au point par la Banque mondiale, lesquels pourraient en outre servir de base pour l'adoption d'autres mesures. A cet effet, il faudrait mobiliser de nouvelles ressources, par le biais de contributions de gouvernements donateurs et par la conclusion d'accords

bilatéraux. On pourrait mettre en place une restructuration importante de la dette des pays les moins avancés envers des créanciers multilatéraux sur la base de refinancements adaptés à leur situation économique.

44. Enfin, pour que la stratégie de la dette donne des résultats satisfaisants, il faut donner aux pays endettés la possibilité d'accroître leurs exportations vers les pays développés. La relance de la croissance des pays en développement, sans laquelle il n'y aura pas de solution au problème de la dette, dépendra en dernier ressort de la reprise des échanges commerciaux.

45. M. SINGH (Inde) rappelle qu'en 1990 la dette extérieure des pays en développement s'élevait à 1 300 milliards de dollars. Si cette dette s'est alourdie, ce n'est pas en raison d'une augmentation importante des prêts, mais à cause de l'évolution des taux de change, notamment de la dépréciation du dollar. Ce que pensent les pays en développement des mesures fragmentaires et insuffisantes adoptées par les pays créanciers est bien connu. Les différents plans de désendettement ont eu des effets insignifiants. En outre, les mesures de réduction de la dette publique adoptées en faveur de deux pays à revenu intermédiaire n'ont pas été étendues à tous les pays endettés. Il est indispensable que les pays créanciers prouvent leur volonté politique d'adopter des mesures de grande envergure et cohérentes, fondées sur des critères économiques et non politiques.

46. La délégation indienne pense, comme le Secrétaire général, que la stratégie appliquée pour résoudre le problème de la dette n'a pas donné les résultats escomptés, c'est-à-dire qu'elle ne l'a pas réduite dans des proportions sensibles. A cet égard, le Groupe des 77 a toujours dit qu'il fallait procéder à une réduction de la dette qui soit plus importante et d'une portée plus large.

47. L'année 1990 a vu non seulement une diminution des prêts mais aussi une réduction de la capacité de paiement des pays endettés, qui s'explique par la limitation de leur croissance, la hausse des taux d'intérêt, la chute des prix des produits de base et le ralentissement du commerce international, facteurs qui ont été aggravés par les répercussions que la crise du Golfe a eues pour les pays importateurs de pétrole, comme l'Inde. Ainsi, l'Inde a dû payer deux fois plus ses importations de pétrole et a en outre souffert du resserrement de ses marchés traditionnels, de la chute des transferts de salaires des travailleurs indiens et du coût de la réinstallation des personnes revenant en Inde.

48. Dans ce contexte, il faut mentionner tout particulièrement les efforts que l'Inde et une vingtaine de pays touchés par l'application des sanctions imposées par l'ONU ont déployés pour que l'on adopte des mesures concrètes, afin de surmonter les difficultés économiques et autres que cette crise a entraînées pour eux.

(M. Singh, Inde)

49. Comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/46/415), l'Inde a été contrainte de puiser dans ses réserves d'or pour obtenir de nouveaux prêts. Le service de la dette a entraîné des sacrifices considérables pour le pays et il importe que, dans la stratégie internationale relative à la dette, on envisage des mesures en faveur des pays à revenu intermédiaire fortement endettés qui ont tenu leurs obligations.

50. Le transfert de ressources des pays en développement vers les pays développés intervient à un moment où les pays en développement procèdent à des réformes audacieuses et où les pays qui passent à une économie de marché ont besoin de toute urgence de ressources pour réformer et restructurer leur économie. D'abord, il n'y a guère de chances que l'on voit dans un proche avenir augmenter les flux de capitaux privés et, en outre, les investissements directs de l'étranger ne peuvent satisfaire qu'une partie des besoins de financement du développement.

51. En fait, les besoins de financement se sont multipliés, les financements à des conditions de faveur stagnent, les apports de ressources consentis à des conditions commerciales ont été réduits et l'investissement étranger direct se concentre sur certains groupes de pays développés. Devant cette situation, il est indispensable que les pays donateurs s'efforcent de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement, conformément aux engagements pris. Il est également indispensable d'augmenter les ressources des institutions financières multilatérales, qui ont diminué aussi bien en termes nominaux que réels.

52. Inverser le transfert négatif de ressources des pays pauvres vers les pays riches n'est qu'un aspect du problème de la dette, car l'augmentation des ressources n'a que très peu d'incidences positives si elle aboutit à alourdir la dette. Ce qui importe, c'est que les pays endettés aient une plus grande capacité de paiement et cela dépend autant des mesures adoptées par ces pays que d'un climat international favorable.

53. L'Inde a pris des mesures de stabilisation à court terme et des mesures de restructuration à long terme pour mieux lutter contre les vieux fléaux que sont la pauvreté, la maladie et l'ignorance. Toutefois, ces mesures ne peuvent pas donner de résultats satisfaisants si l'Inde n'a pas accès aux marchés et si l'on ne freine pas la marche vers le protectionnisme dans les pays développés. D'un autre côté, les pays en développement doivent participer aux décisions monétaires et financières susceptibles d'avoir d'importantes répercussions pour eux. La solution du problème de la dette doit être avantageuse tant pour les pays débiteurs que pour les pays créanciers.

54. M. ADEKUYE (Nigéria) dit que la crise de la dette, dont l'origine remonte aux vieilles relations structurelles de dépendance et d'inégalité de l'économie mondiale, continue de frapper le monde en développement avec la même intensité qu'au début des années 80. Cette situation exige une démarche décidée et concertée de tous les pays, ne serait-ce que pour éviter un échec dont les conséquences pourraient être catastrophiques pour la paix, la sécurité et la coopération internationales.

55. A l'heure actuelle, l'encours de la dette des pays en développement s'élève à 1 300 milliards de dollars, dont 40 % environ sont dus par des pays à revenu intermédiaire lourdement endettés. La dette de l'Afrique subsaharienne se chiffre à 270 milliards de dollars. Les conséquences de cet endettement extraordinaire sont multiples. Les recettes d'exportation sont consacrées en grande partie au service de la dette de sorte que les pays disposent de beaucoup moins de ressources pour investir ou pour importer, d'où une situation dommageable même pour les pays créanciers; la solvabilité des pays en développement en est compromise, et il leur est donc plus difficile de réduire leur déficit budgétaire ou de maîtriser la spirale inflationniste, tandis que l'instabilité budgétaire réduit les avantages des mesures d'ajustement, en multipliant les coûts sociaux. En fait, la mortalité infantile a augmenté de plus de 50 %, le chômage s'est prodigieusement aggravé, le nombre des travailleurs qui émigrent du Sud vers le Nord : la recherche d'un emploi s'accroît et beaucoup de femmes doivent accomplir les travaux les plus pénibles ou cultiver des terres arides et stériles pour subvenir à leurs besoins.

56. On constate cependant une certaine amélioration dans la manière d'aborder ce problème : on s'est rendu compte que les problèmes de remboursement de la dette ne sont pas seulement une question de liquidités, qu'ils ne sont pas passagers, que les mesures d'ajustement structurel accentuent l'instabilité politique et sociale et que les rééchelonnements de la dette n'ont pas d'effets déterminants. Au cours des sept dernières années, aucun pays africain n'a pu respecter les conditions de rééchelonnement de sa dette : pour 31 pays, il y a eu au total 83 rééchelonnements, et pour 16 d'entre eux, la dette a dû être rééchelonnée à plus de trois reprises.

57. La solution de cette crise exige donc des stratégies audacieuses et novatrices. Certains progrès ont été réalisés. En 1990, suite aux réunions au sommet de Venise, de Toronto et de Houston, on avait annulé au total 7,6 milliards de dollars de dettes. L'Italie, la France, les pays nordiques et le Royaume-Uni ont annoncé en outre des mesures nouvelles et bien que les avantages réels de ces initiatives aient été limités, comme l'a signalé opportunément le Secrétaire général dans son rapport sur le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, il semble que l'initiative de la Trinité marque un progrès dans la bonne voie. En tout état de cause, aucun allègement de la dette ne servira à grand-chose si les termes de l'échange se détériorent, si les prix des produits de base baissent et si les taux d'intérêt restent élevés.

(M. Adekunle, Nigéria)

58. Pour conclure, la délégation nigériane appuie sans réserve la proposition visant à créer une commission consultative sur la dette et le développement (A/C.2/46/L.6) et réitère la demande formulée par son président, le général Ibrahim Babangida, selon laquelle l'annulation de la dette aurait pour contrepartie le lancement de programmes d'ajustement structurel et de protection de l'environnement crédibles et durables ou de processus de démocratisation dignes de confiance. Le monde développé doit démontrer de façon probante sa volonté de résoudre le problème de la dette en appliquant de façon uniforme et non sélective des mesures globales du genre Plan Marshall, qui bénéficieraient non seulement aux pays en développement mais aussi, en dernier ressort, à l'humanité entière.

59. M. MAHAMAN (Niger) dit que le Niger, pays sahélien, enclavé et déséquilibré, vit une situation socio-économique préoccupante, aggravée par les sécheresses cycliques, le lourd fardeau de la dette extérieure, la baisse des prix des matières premières, l'accroissement de la population, la faiblesse du PNB par habitant et la stagnation de l'aide extérieure.

60. L'épargne intérieure est insuffisante et le Niger, comme d'autres pays africains, doit recourir à des prêts extérieurs pour financer son économie. Malgré les efforts qu'il a faits pour atténuer les problèmes existants et bien qu'il ait tiré profit du flux de capitaux ainsi obtenus pour progresser vers plusieurs objectifs de développement, le Niger a depuis plusieurs années des difficultés à faire face au service de la dette. L'effet des mesures audacieuses prises par le Gouvernement pour relancer l'économie est compromis par le coût de la dette extérieure, qui comprend le remboursement du principal et le paiement des intérêts et des frais de transfert et autres coûts annexes. Il ne fait aucun doute qu'il sera difficile de surmonter les difficultés, étant donné que le montant total des exportations permet à peine d'assurer le service de la dette.

61. Depuis 1982, la communauté internationale a adopté des stratégies de croissance économique fondées sur une accélération de la croissance des pays débiteurs grâce à des réformes, sur la possibilité pour ces pays d'obtenir une aide financière extérieure conditionnelle, et sur l'examen au cas par cas des difficultés des différents pays.

62. A partir de 1983, le Niger a entrepris une politique économique et financière rigoureuse visant à réduire les déséquilibres intérieurs et extérieurs exacerbés par le fléchissement de la demande d'uranium et la persistance de conditions climatiques défavorables. Cette politique, mise en oeuvre dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel et sectoriel mené sous les auspices de la Banque mondiale, a bénéficié de l'appui de la Facilité d'ajustement structurel du Fonds monétaire international.

63. Toutefois, le problème de la dette extérieure ne saurait être réglé par de simples ajustements structurels et c'est pourquoi la communauté internationale a pris diverses initiatives pour le résoudre. Parmi ces initiatives, il faut souligner l'annulation des dettes et la conversion des

(M. Mahoman, Niger)

créances, l'augmentation de l'aide publique au développement, la décision de tenir une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique, l'application des décisions du Sommet de Toronto et l'accroissement des ressources du FMI et de la Banque mondiale pour étayer les opérations de réduction de la dette convenues entre les banques commerciales et les pays débiteurs. Il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes de la crise en maîtrisant de plus près les processus financiers et économiques internationaux, en rendant plus transparentes les relations entre le Nord et le Sud et surtout en payant à des prix plus équitables les produits d'exportation des pays en développement.

64. M. RAKOTONAIVO (Madagascar) dit qu'en raison de ses répercussions économiques et politiques, le problème de la dette extérieure est l'un des plus graves du moment. La communauté internationale, reconnaissant qu'il est indispensable d'y apporter une solution, a tracé les grandes lignes d'une stratégie dont les principaux éléments sont consignés dans les quatre résolutions adoptées par consensus par l'Assemblée générale depuis sa quarante et unième session (1986) et dans les décisions et recommandations de la CNUCED et d'autres organismes internationaux.

65. Conformément à cette stratégie, plusieurs mesures concrètes d'allègement de la dette ont été adoptées dans le cadre des accords de Toronto, des initiatives de Dakar, des plans Baker et Brady et des conditions de Houston et de la Trinité. Toutefois, ces innovations, pour valables qu'elles soient, ne peuvent contribuer que modestement à résoudre le problème.

66. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/46/415), on s'accorde généralement à reconnaître qu'il est nécessaire de réduire l'encours et le service de la dette et de promouvoir la participation et le partage des responsabilités de toutes les parties intéressées, y compris des gouvernements de tous les pays, à quelque groupe qu'ils appartiennent. Toutefois, l'enthousiasme que suscite cette évolution de la conjoncture cède la place à la désillusion, devant la lenteur du processus, la persistance des causes structurelles de la crise et la constatation du fait qu'il reste encore beaucoup à faire avant que les aspirations des pays en développement se réalisent. En outre, l'insignifiance des effets constatés, la limitation calculée des conditions d'admission, l'imposition de nouvelles conditions, la sélectivité des crédits, la longueur des négociations, les contraintes liées aux circuits imposés, et surtout la modicité des moyens financiers préoccupent beaucoup les pays africains.

67. Il y a lieu par ailleurs de souligner qu'à ce jour les nouvelles mesures n'ont pas pris en compte les besoins globaux de financement afférents aux programmes d'ajustement et n'ont pas été fondés sur une évaluation réaliste de la capacité réelle de paiement des pays débiteurs. La question de la crise du financement a été abordée par les ministres du Groupe des 24 lors de la récente réunion annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à Bangkok.

(M. Rakotonaiivo, Madagascar)

68. Il importe de procéder à une estimation détaillée des capitaux nécessaires pour surmonter la crise et fixer en commun le niveau de réduction de la dette qui, selon M. Craxi, Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement, devrait être de l'ordre de 90 %.

69. L'Afrique connaît de graves difficultés dans ce domaine; sa dette extérieure totale équivaut à 102,3 % de son produit national brut et à 300 % des recettes qu'elle tire de ses exportations, dont les prix ne cessent de baisser. Dans ces conditions, la dette extérieure de l'Afrique n'est pas remboursable et aucune explication tendant à éluder cette vérité n'est acceptable. Les pays africains réclament donc une série de mesures pratiques, allant de l'annulation de la dette publique à la création des conditions nécessaires à la relance de leur économie, préalable indispensable au processus actuel de démocratisation de leur vie politique et sociale.

70. Mme HASSAN (Egypte) dit que le problème de la dette reste l'un des plus graves que les pays en développement aient à résoudre aujourd'hui. La charge de la dette continue à être extrêmement lourde et son service absorbe la quasi-totalité de l'épargne intérieure de ces pays et une grande partie de leurs recettes en devises. En fait, la situation est toujours aussi critique que quand le Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement l'a analysée dans son rapport à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale (A/45/380).

71. Les perspectives d'amélioration de la situation ont été assombries par une conjoncture économique mondiale défavorable et il ne semble guère que l'on approche d'une reprise rapide. Les pays industrialisés les plus riches ne sont pas sortis de la récession, le désordre économique persiste en Europe orientale et les conséquences de la crise du Golfe ne sont pas dissipées. Les mesures de réforme et de restructuration prises par plusieurs pays en développement n'ont pas encore trouvé le financement extérieur suffisant et les obstacles exogènes à la croissance et au développement n'ont pas été éliminés. Les pays en développement endettés, surtout ceux d'Afrique, ne pourront relancer leur économie que s'ils obtiennent une réduction considérable du service de la dette. A cet égard, l'Egypte prend note des mesures d'allègement de la dette récemment adoptées par la communauté internationale. Ces mesures attestent une conception nouvelle de la gestion de la dette et constituent un pas important vers une solution durable. Il faut espérer que ce critère, une fois appliqué à un plus grand nombre de pays et de types de dettes, permettra aux pays endettés de sortir de leurs difficultés.

72. L'Egypte a signé avec le Club de Paris un accord de désendettement en trois étapes échelonnées sur trois ans. La réalisation de la première étape dépend de la signature d'un accord de restructuration de l'économie avec le FMI, et les deux autres dépendent de l'observation par l'Egypte des conditions de l'accord. L'Egypte applique d'ores et déjà un programme de réformes économiques et d'ajustements structurels dont l'objectif final est une

(Mme Hassan, Egypte)

croissance économique durable et l'amélioration des conditions de vie du peuple égyptien. Ce programme a été officiellement lancé en mars 1990 et comprend trois volets : la stabilisation, qui tend à rétablir l'équilibre macro-économique et à ralentir l'inflation; l'ajustement structurel, qui stimulera la croissance à moyen et long terme; et la modification des politiques sociales, qui cherche à réduire le plus possible les incidences de la réforme économique sur les groupes les plus pauvres. Ces mesures représentent un programme de réformes vaste et ambitieux dont l'application doit être globale.

73. Le programme de réformes économiques et d'ajustement structurel est très vaste et comprend six composantes. La première est la réduction de l'inflation et celle du déficit budgétaire et du déficit de la balance courante, ainsi que le retour à la solvabilité. La deuxième est la privatisation et la restructuration des entreprises publiques et la réforme de leurs relations financières avec les banques et le Gouvernement. Les entreprises publiques seront soumises aux mêmes normes et obligations que les entreprises privées. La troisième composante est la libéralisation des prix agricoles et industriels intérieurs. Dans un délai de trois ans, la plupart des prix seront uniquement déterminés par les forces du marché. La quatrième composante est la libéralisation du commerce extérieur, visant à supprimer dans un délai de deux ans la plupart des obstacles non tarifaires aux importations et aux exportations, à réduire les droits de douane et à supprimer les restrictions à l'exportation. La cinquième est la réforme du secteur privé, destinée à stimuler et faciliter le développement des entreprises privées en supprimant les contrôles sur les investissements et la production, les monopoles gouvernementaux et la discrimination dont pâtit le secteur privé par rapport au secteur public sur le plan des importations. La sixième composante est celle du Fonds social pour le développement, destiné à atténuer le plus possible les répercussions des réformes économiques, par une aide directe aux segments les plus pauvres de la population et par la réinsertion des travailleurs égyptiens qui reviennent de la zone du Golfe.

74. En formulant ce programme de réformes économiques, le Gouvernement s'est tout particulièrement penché sur plusieurs problèmes auxquels il aura à faire face à court terme, à savoir le danger d'une accélération de l'inflation, l'éventualité d'une baisse du PIB, l'emploi et la consommation par habitant, ainsi que la nécessité de retrouver la solvabilité pour assurer une croissance durable. La volonté politique du Gouvernement devra aller de pair avec une mobilisation de la population, afin de parvenir à un consensus national en faveur du programme. Malgré l'ampleur des efforts qui seront déployés, ces réformes ne vont pas résoudre du jour au lendemain les problèmes de l'Egypte. Toutefois, ce programme représente un progrès important, car il permettra d'adopter de solides politiques nationales de réforme qui, en s'assurant le soutien de la communauté internationale et en améliorant la situation économique et financière du pays, sont appelées à avoir à la longue des retombées bénéfiques.

75. M. SINGH (Fidji) dit que le rapport du Secrétaire général sur l'évolution récente de la stratégie relative à la dette internationale (A/46/415) donne une image précise de l'ampleur du problème de la dette, auquel se heurtent les pays en développement depuis presque une décennie. La dette extérieure des pays en développement importateurs de capitaux a atteint un niveau record de 1 200 milliards de dollars et elle continue à augmenter. Selon les divers indicateurs de la dette, la situation ne s'est pas améliorée et il est possible qu'elle se détériore encore davantage si l'on n'adopte pas des mesures adéquates pour améliorer le contexte économique international.

76. Le ratio dette/PNB a augmenté. Bien que le ratio dette/exportations se soit légèrement amélioré, le rapport du service de la dette aux exportations est resté stable. Ces indicateurs par eux-mêmes ne sont pas très explicites, vu qu'ils sont le résultat de facteurs fort complexes, dont les plus importants sont le montant des paiements à effectuer au titre du service de la dette, les exportations et les prix des produits d'exportation.

77. Les pays créanciers peuvent alléger sensiblement la charge de la dette, en annulant ou en rééchelonnant celle-ci. Les pays qui ont des relations commerciales avec les pays endettés peuvent les aider en leur facilitant l'accès à leurs propres marchés et en garantissant des cours plus élevés pour leurs produits d'exportations.

78. La résolution 45/214 de l'Assemblée générale énonce clairement les responsabilités des pays débiteurs et des pays créanciers et le rôle fondamental que doit jouer la communauté internationale dans la recherche d'une solution durable au problème de l'endettement des pays en développement. Il faut une plus grande dose de volonté politique, de coopération et de compréhension, étant donné que les questions d'endettement ne sont pas uniquement liées à l'économie mais relèvent aussi de la politique. Les progrès réalisés dans l'application de la résolution 45/214 n'ont pas donné tous les résultats escomptés et le problème est loin d'être résolu. Toutefois, Fidji note avec satisfaction que certains pays industrialisés ont pris l'initiative d'annuler ou de rééchelonner la dette de certains pays en développement, ainsi que celle de certains pays à revenu intermédiaire.

79. Il faut toutefois souligner, comme l'affirme le Secrétaire général dans son rapport, qu'il ne suffit pas de réduire la dette pour modifier la situation économique déplorable des pays endettés. Ceux-ci doivent appliquer des réformes dont la responsabilité leur incombe entièrement, même si au début ils ont éventuellement besoin de conseils.

80. Bien que la dette extérieure de Fidji représente à peu près 25 % de son PNB, et que les paiements au titre du service de la dette représentent environ 13 % de ses recettes nettes d'exportation, le Gouvernement fidjien finance une partie importante des dépenses publiques en puisant dans l'épargne intérieure, évitant ainsi dans toute la mesure du possible de recourir à des prêts extérieurs. Fidji a déjà procédé à des ajustements structurels et pris

(M. Singh, Fidji)

d'autres mesures destinées à ouvrir son économie et à accroître la compétitivité internationale de ses exportations. Dans le cadre de sa stratégie de développement, Fidji a participé en 1990 à une table ronde organisée par le PNUD à Genève, et cela lui a permis de préciser ses politiques et de chercher des financements pour des projets de développement, sans alourdir la charge de la dette. En outre, Fidji reçoit depuis plusieurs années une aide financière substantielle d'institutions comme la Banque asiatique de développement, la BIRD et la Banque européenne d'investissement; toutefois, en tant que pays à revenu intermédiaire, Fidji ne remplit pas les conditions d'octroi pour ces institutions de prêts concessionnels. Fidji pense qu'il faudrait adopter une approche moins stricte dans le cas de pays qui, comme lui, ne se trouvent pas dans une situation critique du point de vue de l'endettement mais qui ont besoin de financements concessionnels pour atteindre leurs objectifs de développement, dans un climat extérieur très difficile.

81. M. JOMAA (Tunisie) dit que le problème de la dette extérieure qui entrave la croissance des pays en développement a pris une ampleur sans précédent et a provoqué un renversement du courant des flux financiers, ce qui met en danger la stabilité politique et sociale de ces pays.

82. Certes, les initiatives prises par certains pays développés pour faire face à cette situation sont dignes d'éloges et il faut se féliciter que l'idée de l'annulation de la dette sous certaines conditions commence à faire son chemin, mais la Tunisie considère que ces mesures sont insuffisantes, parce que toute solution du problème de l'endettement extérieur doit être durable, équitable et concertée et doit favoriser la croissance et le développement de tous les pays endettés, sans exception.

83. Des formules comme celles qui sont liées au plan Brady ou aux conditions de Toronto, par exemple, ne permettent pas d'effectuer des réductions suffisantes de la dette et laissent de côté un grand nombre de pays en développement, notamment de pays à revenu intermédiaire, parmi lesquels se trouve la Tunisie. Aussi, la délégation tunisienne appuie les recommandations du Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement (A/45/380), notamment celles qui visent à réduire la dette, à encourager les flux financiers non générateurs d'endettement, et à créer une banque méditerranéenne de développement qui permettrait d'augmenter les ressources financières des pays de la région. La délégation tunisienne réitère l'appel lancé par son ministre des relations extérieures devant l'Assemblée générale, à savoir qu'il faut que la communauté internationale étudie de près le rapport du Représentant personnel, qui reflète les préoccupations profondes des pays endettés.

(M. Jomaa, Tunisie)

84. Il faudrait rechercher, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, tous les moyens possibles de résoudre le problème de la dette, sans exclure aucune catégorie de pays endettés. La Tunisie appuie sans réserve la proposition du Secrétaire général tendant à convoquer une conférence internationale sur le financement du développement, qui permettrait de trouver des sources de financement et de mettre en place des mécanismes appropriés pour canaliser les fonds nécessaires à la croissance et à un développement durable.

La séance est levée à 17 h 30.